



**Intervention de Bertrand PLOUVIER  
Conseiller Municipal Groupe URC  
Conseil Municipal du 5 juillet 2010  
Délibération n°20**

Monsieur le Maire,  
Cher(e)s Collègues,

Noyée au milieu de cette délibération, vous en profitez pour enterrer en catimini la Maison de quartier de Maurepas sans que pour autant il y ait eu un débat contradictoire sur l'intérêt de priver, une nouvelle fois, les rennais d'un équipement de quartier.

En totale contradiction avec vos promesses de campagne de soutien aux associations, mais dans la droite ligne de votre politique de destruction des équipements de proximité, cette délibération signe l'arrêt de mort de la Maison de Quartier de Maurepas.

A l'image de toutes vos fermetures d'équipement de quartier, la quatrième depuis le début de votre mandat, vous prenez vos décisions unilatéralement et sans aucune concertation. Carrefour 18, Ecole Kennedy, Maison Bleue... aucun quartier n'est épargné.

Avec cette décision, sous un faux prétexte budgétaire, nous assistons à la remise en cause inquiétante de la gestion associative d'un équipement de quartier. Au fond, le principal défaut de cette association n'est-il pas d'avoir privilégié une organisation et une gestion associative indépendante ?

On a l'impression que toute association qui ne fait pas allégeance à votre cour se voit punie soit par diminution d'une subvention soit par fermeture pure et simple de l'établissement.

On se souvient de la disparition du Grand Prix Cycliste de la Ville de Rennes suite à une diminution de la subvention municipale, ou plus récemment de l'annulation de la fête de quartier de Villejean. Triste illustration de votre politique de soutien aux associations.

Au nom de la vie associative et de la démocratie participative, nous vous demandons de surseoir, au moins momentanément, à la fermeture de la Maison de quartier et d'ouvrir un débat avec les habitants de Maurepas pour connaître leurs sentiments quant à l'utilité de cet équipement de proximité qui depuis 40 ans œuvre au développement du lien social dans ce quartier qui à besoin peut être un peu plus que d'autres d'une écoute renforcée de ces élus.

Il en est encore temps, car bien que la date d'arrêt de fonctionnement soit connue, nous ne connaissons toujours pas vos projets de remplacement. Rien n'est dit également sur l'avenir des salariés, aucune garantie n'a été apportée à l'association dans le cadre la cessation de son activité.

Une fois ce débat ouvert vous pourrez en connaissance de cause prendre la décision ou non de fermer cet établissement qui fait partie de l'histoire du quartier. Mais pour une fois votre décision ne sera pas empreinte d'autoritarisme. Elle sera prise en concertation avec la population et non à l'appui d'un ratio trompeur.

Nous vous demandons que désormais toute décision de fermeture d'un établissement de quartier ou de tout autre équipement de proximité, soit précédée d'un débat public avec la population mais également d'un débat au sein de notre conseil municipal. Vous devez en effet justifier toute atteinte à la vie associative et à la démocratie participative.

Je vous remercie

